

Bulletin Officiel Canadien

Publié une fois par semaine par le
Directeur de l'Information.

Bureaux: Hope Chambers,
Rue Sparks, Ottawa.
Tél.: Queen 4055 et Queen 7711.

Le BULLETIN OFFICIEL CANADIEN est
adressé gratuitement aux
membres du Parlement, aux
membres des Législatures
provinciales, à la magistrature,
aux journaux quotidiens et hebdomadaires, aux
officiers de l'armée, aux
maires et aux maires de
poste des villes et des villages,
à tous les fonctionnaires publics
et aux institutions qui sont en mesure de
répondre les nouvelles officielles.

Prix de l'abonnement.

Un an... \$2.00
Six mois... 1.00

Tous les chèques, mandats, traites,
doivent être faits payables à: CANADIAN
OFFICIAL RECORD, Ottawa.

EXTRAIT DE L'ARRÊTÉ EN CONSEIL N° 2206.

"Le Comité du Conseil Privé constate de plus, que, cette guerre étant le fait de tout le peuple canadien, il est désirable que le peuple tout entier soit tenu aussi complètement au courant que possible des actes du gouvernement concernant la conduite de la guerre, aussi bien que de ceux concernant la solution de nos problèmes domestiques, et pour atteindre ce but, il est d'avis qu'un BULLETIN OFFICIEL devrait être fondé et publié une fois par semaine pour faire connaître les mesures prises par le gouvernement en rapport avec la guerre, et, d'une façon générale la participation à tous les degrés de la nation à la guerre."

LE POURCENTAGE DU CHÔMAGE SE MAINTIENT

Les rapports des unions ouvrières sont assez rassurants.

Les rapports du service de placement du ministère du Travail pour la semaine finissant le 22 février comprennent des comptes rendus de 1,521 firmes réparties parmi les provinces d'Ontario, Québec, Nouveau-Brunswick, Nouvelle-Ecosse et Île du Prince-Edouard. Le nombre total des personnes inscrites sur les bordereaux de paie de ces maisons de commerce était, le 22 février, de 168,137, et pour le 1er mars, le nombre anticipé était fixé à 166,806, une réduction de 1,331, soit de .791 pour 100. Les réductions les plus prononcées se trouvaient dans la division des véhicules des industries manufacturières, dans les bâtisses et constructions et dans le bois de construction.

Les rapports des unions ouvrières au 31 janvier, reçus par le service de placement, indiquent que, bien que le chômage enregistré à cette date une moyenne assez élevée—3.9 pour 100—le pays est encore loin des temps durs de l'hiver de 1915, le pourcentage des ouvriers unionistes sans travail, le 31 décembre 1915, étant de 8.7. Au 31 janvier, 1,418 unions, comptant 186,259 membres, ont rapporté 7,354 sans-travail, soit 3.9 pour 100. Les métiers de bâtiments et de construction ont été, naturellement, les plus affectés, avec un pourcentage de 15 pour 100 sans emploi; ceux de l'alimentation et du tabac ont rapporté un pourcentage de 8 relativement au chômage. Les ouvriers en métaux ne semblent pas aussi mal partagés qu'on aurait pu s'y attendre; 104 unions, comprenant 27,847 membres, ont rapporté 894 sans-travail, soit 3.2 pour 100. Le pourcentage total des sans-travail parmi les unions ouvrières, de 3.2 pour le 31 janvier, doit être comparé à un pourcentage de 2.7 pour le dernier jour de décembre 1918.

On a annoncé officiellement que Lethbridge sera dorénavant le lieu des quartiers-généraux de la Royale gendarmerie à cheval pour la nouvelle division du sud de l'Alberta de la police à cheval.

CARTES POUR DONNER DES RENSEIGNEMENTS SUR LE MANQUE D'EMPLOI

Projet du ministère du Travail pour obtenir des chiffres exacts de toutes les parties du Dominion.

SIX QUESTIONS DEMANDÉES.

Dans un rapport publié par la division du service d'emploi et de recherches du ministère du Travail fédéral, on signale l'importance de renseignements exacts et à jour comme facteur de contrôle du manque d'emploi.

La période de transition dans laquelle nous entrons est pleine de dangers évidents. Si l'on ne fait rien pour s'assurer des faits et envisager la situation telle qu'elle se développe, il en résultera un manque d'emploi qui se propagera à une vitesse accélérée. Le Dominion ainsi que les provinces coopèrent à l'établissement d'un vaste système de bureaux d'emploi. Pour la première fois, le Canada va avoir des facilités adéquates pour réunir ensemble les "Hommes sans emploi" et les "Emplois sans hommes". Mais cette nouvelle organisation ne peut rendre de services efficaces à moins qu'elle ne soit constamment au courant des conditions du travail dans tout le pays.

Dans le passé, le Canada a été jusqu'à un certain point privé d'informations au sujet du chômage. On a, il est vrai, obtenu des statistiques des unions ouvrières depuis 1914. Mais elles indiquent seulement les hommes qui n'ont pas d'ouvrage dans les métiers non-unionistes et, de plus, elles ne sont publiées qu'à la fin de chaque trimestre. Pour des fins historiques et de statistique en général elles sont très intéressantes. Mais si le but est de résoudre les présents problèmes, elles sont aussi surannées que les rapports sur la température de l'été dernier.

RECENSEMENT PAR CARTE POSTALE.

Pour fournir les statistiques "vivantes" dont on a besoin dans la présente urgence, le service d'emploi reçoit dans le moment des rapports hebdomadaires des employeurs de travail canadiens. Un questionnaire a été préparé sous forme de carte postale qui doit être simplement remplie et déposée à la poste chaque samedi. Dans très peu de temps le ministère recevra ces rapports de tout homme d'affaires qui emploie plus de 10 personnes.

Il n'est posé que six questions, savoir, le montant du bordereau de paie pour la semaine courante, le nombre de personnes inscrites sur le bordereau le dernier jour de la semaine, le nombre prévu pour la semaine suivante, les additions ou réductions prévues pour la semaine suivante par occupations, et le bon vouloir de l'employeur de se servir du service fédéral-provincial d'emploi pour obtenir les additions voulues. Les demandes de renseignements ont donc été réduites dans le plus petit cadre possible. D'autres façons, on a pris le plus grand soin

de ne causer aux employeurs que le moins d'embarras possible. Tous les départements fédéraux qui sont concernés dans cette question d'emplois ont convenu que ce questionnaire serait le seul émis sur ce sujet. Le rapport à la Commission d'enregistrement du Canada sera discontinué et les rapports seront publiés de telle façon qu'il sera impossible de constater l'identité d'aucun rapport individuel.

PEINE POUR CHIFFRES FAUX.

L'arrêté du conseil impose un maximum de peine de \$100 pour faux rapports ou négligence d'envoyer les cartes. Mais les intérêts des employeurs ont été si bien sauvegardés, et si important est l'objet national désiré, que l'association des manufacturiers canadiens a promis sa cordiale coopération dans cette "bonne œuvre". Le service d'emploi sent qu'il peut à bon droit demander avec instance aux employeurs du travail de répondre promptement et régulièrement à tous les renseignements demandés.

Lorsque les cartes arrivent à Ottawa, elles sont classifiées par provinces et par groupes industriels. Les renseignements ainsi compilés donnent une vue d'ensemble sur toute la situation du travail. La gravité du problème existant des sans-emplois peut être saisie de suite, les changements de semaine en semaine peuvent être étudiés, et l'on peut constater les points faibles. Ce qui est plus important encore, on peut prévoir exactement le manque d'emploi dans un avenir immédiat. Avant la fin de chaque semaine, le ministère du Travail aura une estimation de premier ordre quant à l'étendue et au caractère du manque d'emploi pour cette semaine même—non pas pour une période antérieure d'un ou de trois mois. Il connaîtra les industries particulières et les endroits particuliers dans lesquels des hommes seront renvoyés ou pris. Là où des réductions sont prévues, il pourra prendre des mesures contre le manque d'emploi. Là où l'on prévoit des additions, le rouage du service d'emploi fédéral-provincial pourra de suite être mis en marche.

AIDE AUX TRAVAUX PUBLICS.

Les gouvernements fédéral et provinciaux ont récemment exprimé leur intention de lancer des programmes plus ou moins élaborés de travaux publics, en partie au moins pour soulager ou prévenir le manque d'emploi. Une politique de cette nature ne saurait être sagement mise en vigueur sans quelque système comme celui qui vient d'être décrit pour indiquer où et quand ces emplois par le gouvernement devraient être donnés pour supplémenter le cours normal de l'industrie.

Si importantes sont donc les fins que serviront ces rapports hebdomadaires, que le ministère du Travail demande avec instance la cordiale coopération de chaque employeur du travail. La carte devrait être remplie par tous les employeurs afin que les rapports puissent être représentatifs; elles devraient être renvoyées promptement afin que les renseignements soient à jour et utiles à des fins pratiques.

25 centins achètent un timbre d'économie.

Le 123ème bataillon.

Nous avons reçu la lettre suivante du lieutenant-colonel W. B. Kingsmill, sous-commissaire du gouvernement:

Je constate que dans l'édition du "Canadian Official Record", en date du 4 février, sous le titre: "L'armée canadienne telle qu'elle a été mobilisée", on dit que le 123e bataillon a fait la traversée pour se rendre en Europe les 7-8-16 avec 12 officiers et 369 soldats. Cette déclaration est absolument fautive, puisque le régiment s'est embarqué à Halifax, à la date mentionnée, avec 1,000 soldats et 32 officiers. Je puis me rendre compte de la manière dont cette erreur a été faite, par le fait que le régiment s'est embarqué à Halifax sur deux bateaux, le "Metagama" et le "Carmania", et vous n'avez publié que le nombre des soldats du 123e régiment qui se sont embarqués sur le "Carmania".

Le 123e bataillon a été l'un des cent régiments et plus qui ont survécu au système de démembrement en Angleterre, et le régiment est ensuite passé en France comme unité et a fait seize mois de service en qualité de bataillon-pionnier de la 3e division canadienne. Le 26 mai 1918, les corps de génie canadiens ont été réorganisés et toutes les compagnies de campagne (Ex. C.) et les bataillons pionniers du corps canadien ont été débâchés et on a organisé à la place une brigade du génie composée de trois bataillons dans chacune des quatre divisions. Les officiers et les hommes du 123e bataillon ont été répartis également entre les 7e, 8e et 9e bataillons du génie. J'ai commandé le 123e bataillon jusqu'au jour où il fut débâché et alors je fus chargé de l'organisation et du commandement du 7e bataillon du génie. Je pourrais aussi ajouter que l'ancien 123e bataillon a fourni des adjudants à deux bataillons du génie des autres divisions.

Le 26 février 1919.

Demande de soumissions.

Des soumissions cachetées, adressées au soussigné et portant l'inscription "Soumission pour des réparations et des annexes, Pavillon "A", hôpital militaire, Kingston, Sydenham, Ont.", seront reçues jusqu'à midi, le 13 mars 1919, pour des réparations et des annexes à une bâtisse en pierre devant être convertie en un hôpital militaire, Pavillon "A", Kingston, Sydenham, Ont.

Les plans et les spécifications peuvent être examinés et des formules de soumissions peuvent être obtenues au bureau de l'architecte en chef, au ministère des Travaux publics, Ottawa, chez l'inspecteur des édifices du Dominion, bureau de poste central, Montréal; de Power & Son, architectes, Kingston; et du surintendant des édifices du Dominion, station postale "F", Toronto.

On ne tiendra compte que des soumissions faites sur les formules fournies par le ministère conformément aux conditions mentionnées dans lesdites formules.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque fait à l'ordre du ministre des Travaux publics, accepté par une banque autorisée, et égal à 10 p.c. du montant de la soumission. On acceptera aussi comme garantie des bons des emprunts de guerre du Dominion, ou des bons d'emprunt et des chèques pour compléter le montant.

Stocks en fer-blanc en feuilles.

Une déclaration de la Commission canadienne du commerce dit:

"Il y aura à l'avenir peu de difficulté à se procurer à même les stocks de la Grande-Bretagne tout le fer-blanc en feuilles dont le Canada aura besoin, selon les informations reçues du ministère britannique des munitions, par la Commission canadienne de commerce. Des licences générales ouvertes ont maintenant été accordées pour l'exportation du fer-blanc en feuilles et des plaques d'étain vers des destinations britanniques outre-mer. Ceci allégera donc immédiatement la difficulté qui s'est fait sentir durant toute la guerre dans plusieurs industries qui se servent de fer-blanc et de plaques d'étain. La rareté a eu un effet marqué sur le rendement des boîtes en fer-blanc dans le Dominion."